

<http://www.snetap-fsu.fr/Pays-de-la-Loire-Mixage-dans-la.html>



Pays de la Loire : Mixage...dans la formation professionnelle

- En Région -

Date de mise en ligne : mardi 7 mai 2013

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés



Mixage...dans la formation professionnelle

Avis du Conseil Fédéral Régional des Pays de la Loire de la FSU

Un débat d'actualité

Lors du dernier CADN (Conseil Académique de l'Éducation Nationale) au mois d'octobre 2012, le recteur et le président de région ont coigné un document de cadrage intitulé « Evolution de l'offre de formation professionnelle initiale rentrée 2013 » précisant, avec toutes les subtilités de langage afin de ne pas paraître trop intrusif, de soutenir « le développement de pratiques innovantes qui permettent de renforcer » des filières peu attractives mais à forte insertion. Ainsi, « le mixage des publics (lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle continue dans un même groupe) et le mixage des parcours (1ère année de formation sous statut scolaire, dans école ou bien année par apprentissage) permettent de conserver dans l'offre de formation professionnelle initiale les offres les moins attractives mais porteurs d'emploi ». Ce document entraîne une tendance, une option prise depuis quelques années maintenant en matière de formation professionnelle initiale : le développement du mixage, des parcours, des publics.

Quelle réalité révèle réellement ce dispositif ? Peut-il être une réponse aux problèmes de l'enseignement professionnel ?

La FSU, première fédération syndicale dans l'éducation, par la variété de ses champs d'intervention, a toute légitimité à se poser ces questions que ce soit pour les élèves, pour les familles ou pour les personnels.

Le mixage est-il une forme ou une mauvaise solution aux vrais problèmes que rencontre aujourd'hui la formation professionnelle ?

Un mixage multiforme

Le mixage prend plusieurs formes :

- **Mixage des parcours.** Les premières années de formation (ou les deux premières), les jeunes sont sous statut scolaire en lycée professionnel puis ils terminent leur cycle de formation comme apprentis (c'est celui qui s'est le plus développé)
- **Mixage des publics (lycéens/apprentis...).** Dans la même classe sont regroupés des élèves, des apprentis voire des adultes en formation continue. Ce modèle qui existe aussi et se développe également entre apprentis et adultes en formation. Il tend parfois même à se généraliser.
- **Mixage des établissements.** Les jeunes signent un contrat d'apprentissage, ils commencent leur cycle dans un CFA public puis le terminent dans un CFA privé (commerce ou professionnelle).

Actuellement en Pays de la Loire, il existe 41 formations concernées du CAP au BTS dont 18 en mixage de publics.

Un contexte favorable à la mise en place de ces dispositifs

Aujourd'hui dans un contexte de crise économique et sociale, la question de la formation professionnelle constitue un enjeu de société majeur : comment par la formation répondre au fléau du chômage ?

Deux dynamiques sont à l'œuvre : l'adéquationnisme indissociable entre emploi et formation (même initiale) et le rôle majeur que doivent jouer les entreprises dans le dispositif de formation. Il est donc ardu de répercuter la situation des loges de la formation professionnelle initiale scolaire dans les LP de l'éducation nationale ou agricoles suite aux différentes réformes (RUP, RGPP...). La question de la formation professionnelle est devenue un enjeu politique majeur afin de répondre par la qualification au chômage structurel qui frappe notre pays. Plusieurs dynamiques sont à l'œuvre conjointement : la première est un discours utilitariste qui voit l'enseignement professionnel uniquement en terme d'employabilité, sans donner corps à l'éducation de la personne. En deuxième, la présence de plus en plus prégnante des entreprises dans le processus de formation. La seconde logique est un discours ambiant qui mélange les publics et les statuts de ceux-ci et pour qui l'apprentissage est la solution à tous nos maux. Elle n'est pourtant qu'une voie de formation possible. La troisième logique dérive elle des lois de décentralisation qui ont permis de créer aux régions des dispositifs éducatifs et que la prochaine loi va accentuer, situation d'autant plus enviable pour les conseils régionaux que de nombreux LP (EN ou agricoles) ont vu leur formation professionnelle fragilisée.

Ainsi c'est sur ce terreau que des arguments fleurissent quant au mixage. C'est au nom de « beaux principes » que l'État et le Conseil régional imposent ces dispositifs, il s'agit de :

- soutenir ou séduire des formations qui souffrent d'un déficit d'attractivité alors qu'elles préparent à des métiers qui recrutent,
- conforter l'offre existante sous statut scolaire de niveau IV et si tout en diversifiant les voies d'accès à la qualification,
- renforcer l'attractivité de formations après des scolarités par l'ouverture de celles-ci à des apprentis,
- renforcer l'apprentissage public,
- répondre à un objectif de rationalité économique,
- permettre aux apprentis d'enrichir le vécu professionnel des élèves par la confrontation.

Les enjeux du mixage

Des enjeux politiques

Ces dispositifs induisent tout d'abord une vision politique de la formation professionnelle initiale. Ainsi, nous sommes bien ici dans une anticipation de l'acte III de la décentralisation (qui traitera un transfert de compétences supplémentaires aux Conseils régionaux en matière de formation initiale scolaire (en particulier de carte scolaire, voir article 3 du projet de loi sur la décentralisation). Un des aspects de ce projet est le renforcement du rôle normatif des régions. Cela aboutit à la fin d'une vision, une vision nationale. Et donc à la main mise des conseils régionaux sur l'ensemble de la formation professionnelle dont l'objectif réducteur viserait à la seule employabilité immédiate et locale au détriment d'une formation plus ambitieuse source d'émancipation pour chaque jeune et seule capable de permettre une mobilité professionnelle tout au long de la vie. Ils s'inscrivent bien dans un souhait de valoriser et de développer l'apprentissage et non pas celui de soutenir et développer les formations en lycées

professionnels. Ils ont une réponse (cette ?) aux professionnels ensuite dans la réforme de la voie professionnelle (bac pro 3 ans). Les entreprises refusent souvent de s'engager mais avec un jeune apprenti. Le mixage des parcours (1+2) est donc une réponse non pas pédagogique mais économique. Il permet de répondre aux demandes des entreprises. Il y a également des enjeux financiers. Des décisions se traduisent également par un désengagement financier du Conseil régional en direction de l'Etat. Les deux dispositifs sont en effet financés par deux structures différentes : l'Etat et le conseil régional. Ainsi, souvent dans les formations mixées, le nombre d'apprentis est limité à un tiers de l'effectif. Les autres restent élèves.

Pourquoi limiter le nombre d'apprentis ? Le financement des sections d'apprentissage est assuré par un organisme régional, et la part est inférieure à un tiers, le financement est à la charge de l'Education nationale.

Dans les lycées professionnels, cette limite permet donc parfois à la région de faire financer des heures par des agents statutaires d'Etat.

Des enjeux sur les structures : le mixage des mixages

Dans de nombreux établissements, la pression politique et médiatique d'un côté des sections de ce type est forte. La proposition doit être débattue dans les conseils d'administration. Ce mixage concernerait les élèves de seconde professionnelle qui ont commencé leur formation. Pour un certain nombre d'entre eux, ils auraient la possibilité de changer de statut soit en première soit en seconde.

Pourquoi cette proposition pour certaines filières ? Un argument est le manque de places pour certaines sections (notamment d'usinage par exemple). Les établissements ne font pas le plein en seconde, beaucoup d'élèves arrivent avant le bac. Le manque d'effectif est le même dans les CFA, les entreprises ne souhaitent pas avoir d'apprentis pour une formation de 3 ans. Depuis quelques années, des jeunes suivent une formation dans des CFA sans avoir de contrat d'apprentissage dès le début.

Les élèves qui ont commencé en seconde peuvent voir certains avoir la possibilité de devenir apprentis, mais les conseils d'administration (CA) ne se sont pas encore prononcés. La pression sur les membres des CA va être forte. Le changement à la formation est déjà fait dans certains établissements. Pourrait-on aussi de la région lors des Comités Académiques de l'Education Nationale (CAEN), ont répliqué que le mixage ne devait pas être imposé dans les établissements.

Des enjeux pédagogiques

Le mixage élèves-apprentis existe déjà dans certains établissements. Les séjours des collègues se ressemblent. La première difficulté est l'absence des apprentis pendant les périodes en entreprise alors que les élèves sont présents et donc que la classe fonctionne.

Des rythmes différents. La formation des élèves et des apprentis est répartie entre des semaines en classe et des périodes en entreprise (soit l'alternance). Pour les apprentis, l'alternance est moitié entreprise,

moitié centre de formation. Pour les élèves, le Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) est de 22 semaines sur les 3 ans dans la formation en baccalauréat professionnel. La répartition des 22 semaines est définie par l'équipe pédagogique afin de s'adapter au mieux à la progression choisie. Elle ne peut être la même pour des classes mixées.

De plus, la gestion d'une partie de la classe (élèves) pendant que les apprentis sont en stage relève toujours de la quadrature du cercle. Les dispositifs de remédiation sont d'autant plus difficiles à mettre en place quand le statut doit être préservé.

Enfin, le rythme scolaire permet d'avoir des périodes de récupération pour les élèves (vacances scolaires). Au retour des vacances, seuls les élèves sont répartis, les apprentis ont travaillé. La gestion de classe est souvent difficile lors de ces périodes.

Un fonctionnement éducatif et pédagogique

Afin de limiter les décalages entre les élèves et les apprentis, les apprentis sont envoyés en entreprise au minimum pendant les congés scolaires. Les élèves ont un planning, pour les PFMP, alternent semaines en entreprise, semaines au lycée. Ce choix ne permet pas d'avoir la classe complète en permanence en cours. Il y a toujours des périodes sans les apprentis. Les apprentis suivent les retards dans leur formation pendant ces périodes. Très peu d'apprentis effectuent le travail scolaire à ces moments, ils travaillent 35 heures en entreprise, comment pourraient-ils trouver le temps de faire 2 semaines en une ?

Pour les élèves, la répétition des séquences en entreprise, n'est pas un choix pédagogique, mais résulte d'une contrainte administrative en lien avec le mode de travail au défilé de celui de l'éducation.

Des choix de formation mixés.

On peut aussi préciser que par ces dispositifs ce sont les choix mêmes des jeunes et de leurs familles qui ne sont pas respectés. Ainsi, on impose par les parcours mixés (le plus souvent une voie de formation en seconde (initiale scolaire) et une voie en 1ère/terminale (apprentissage)).

Des enjeux de statut pour les élèves-apprentis

Les élèves d'un établissement scolaire ont des droits et des devoirs. Dans chaque établissement, le règlement intérieur les définit. Les absences, retards, sanctions sont suivis par les membres de l'administration (proviseur, proviseur adjoint, les personnels de la vie scolaire CPE, surveillant) et les enseignants.

Les apprentis sont des salariés. En cas d'absence, l'établissement doit avoir l'entreprise qui décide « seule » des conséquences. Les sections d'apprentissage dépendent d'un CFA dépendamment d'un CFA, agricole. Toute la gestion des apprentis passe par ce CFA. Un apprenti peut être convoqué pour un conseil de discipline, mais la sanction demandée ne sera pas exécutée, c'est le maître d'apprentissage qui décide si l'apprenti doit être sanctionné ou non. Un apprenti doit faire 35 heures hebdomadaires (comme tout salarié), un élève de bac pro entre 30 et 32 heures hebdomadaires (selon la formation).

On assiste donc à une cohabitation de jeunes aux statuts, aux attentes, aux exigences très (très) différentes. Dans une même classe, cohabitent des salariés et des lycéens/étudiants.

Des enjeux pour les enseignants

Des conditions de travail qui se dégradent Les séjours des enseignants qui interviennent dans les classes mixées vont tous dans le même sens. Le décalage scolaire crée à chaque période des absences en entreprise. Les apprentis n'ont pas le temps de rattraper les cours avant de revenir dans l'établissement. Le décrochage s'aggrave à chaque fois. La progression est compromise en fonction des élèves, les programmes sont complétés pour 2 ans de formation de 36 semaines dont 22 de PFMP. Pour une année scolaire, il y a au minimum 5 semaines à récupérer pour les apprentis.

Autre élément, le nombre d'apprentis dans la section peut varier pendant l'année si un élève signe un contrat. Il devient apprenti, si un apprenti n'a plus de contrat (rupture) il se demande ou à la demande du patron, il redevient élève.

Dans le cas des parcours mixés, en première année de formation, il n'y a que des élèves. La possibilité de devenir apprenti est limitée au tiers de l'effectif. Le choix de statut pour la fin de la formation n'est pas fait en début de cycle. Ce système met donc en concurrence les élèves pour trouver une entreprise. Les établissements signent des conventions avec des entreprises, mais le choix du CFA dépend uniquement de l'entreprise. Si la section mixée dépassait son quota d'apprentis, l'entreprise peut recruter ailleurs dans un autre CFA (consulaire ou professionnelle).

Un dispositif imposé de fait ou le rythme du mixage choisi.

En effet, si « rien n'est imposé ». Le vif de maintenir des formations à petit effectif obligent les personnels à accepter le mixage pour préserver l'emploi, leur emploi. Les postures ne résistent pas au charriage à l'emploi.

Vers une annualisation du temps de travail pour TOUS

Ces dispositifs quel que soit leur développement ou importance induisent forcément une annualisation du temps de travail. Il s'agit donc d'une remise en cause du statut des enseignants et notamment les horaires hebdomadaires. Ainsi, un apprenti doit avoir 35 heures de formation par semaine, si un enseignant est absent, l'administration doit trouver quelqu'un pour prendre en charge les apprentis. Il faut un adulte avec les apprentis quelque soit son statut (enseignant, surveillant, documentaliste...). La qualité de l'heure de face à face pédagogique n'est pas prise en compte. Il s'agit uniquement d'une présence corporelle.

Autre exemple : les établissements concernés par le mixage indiquent sur l'emploi du temps des apprentis des heures de cours en plus : résultats des périodes en entreprise, vacances... Ces heures ne sont pas prévues dans l'emploi du temps des enseignants. Soit l'établissement cherche des enseignants volontaires, soit les apprentis sont pris en charge par un surveillant, soit par un personnel de l'établissement assure ces heures.

Des menaces réelles sur l'emploi.

Les conséquences indirectes de ces dispositifs seront aussi à terme des menaces sur l'emploi avec bien de fonctionnaires dans les LP que de contractuels (CDD ou CDI) dans les CFA.

L'avis de la FSU

En analysant les réalités du mixage préconisé par le Conseil régional, la conclusion s'impose d'elle-même. Réorganiser dans une même section des jeunes avec des statuts différents n'est profitable à aucun.

Pourquoi cette demande ? C'est une triple volonté politique. Celle d'augmenter le nombre d'apprentis. Celle de toujours vouloir réduire les coûts des formations. Celle de satisfaire les entreprises : elles ne veulent pas signer des contrats de 3 ans pour des jeunes sortant de troisième (ils sont trop jeunes, immatures, pas assez productifs...). Il s'agit bien d'une vision élitiste du Service public de formation qui chercherait d'abord à rationaliser les dépenses au mépris des conditions d'apprentissage des jeunes, de leurs choix en matière de personnels et leur statut. Car au-delà d'un discours moralisateur et idéologique, c'est bien la concurrence que l'on fait rentrer une nouvelle fois dans la lice, c'est bien la déqualification que l'on impose à l'école. Les jeunes et la formation professionnelle méritent une autre ambition.

La FSU participera, à tous les niveaux (conseil d'administration, CAEN...) aux débats pour démontrer que d'autres choix sont possibles et doivent être faits. C'est un débat de société : de quelle formation professionnelle voulons-nous ? Une formation la plus complète possible, ouverte, qui permette aux jeunes et aux moins jeunes de trouver pleinement leur place dans la société tant sur le plan personnel que sur le plan professionnel.

Il est nécessaire de :

- ne pas reconstruire tous les mixages à la fin du cursus des promotions engagées dans ce dispositif et de refuser toute ouverture de mixage à la rentrée prochaine.
- redonner la priorité au code de l'éducation sur le code du travail dans les classes mixées existantes
- maintenir les deux voies de la formation initiale pour laisser aux jeunes et à leurs familles un choix véritable et non imposé par des considérations budgétaires.
- développer les bourses pour les lycéens et apprentis afin donner une véritable liberté de choix aux jeunes, celles-ci garantissant une certaine autonomie des jeunes.
- renouveler la réflexion pédagogique sur l'alternance : sortir des caricatures « théorique/pratique » ; l'alternance est un dispositif de formation mais il n'est pas le seul et surtout, son développement ne doit pas signifier l'accroissement de la période en milieu professionnel mais son « approfondissement pédagogique » lors du retour en milieu scolaire. Il existe d'autres outils (plateaux techniques, exploitations agricoles) au service de l'alternance conçus comme un apprentissage.

Au-delà, nous réaffirmons cinq priorités politiques pour la formation professionnelle

- Diminuer les sorties sans qualification
- Augmenter le niveau de qualification des jeunes
- Améliorer les conditions d'accueil et d'études des lycéens et lycéennes professionnelles.
- Développer des contenus d'enseignement ambitieux
- Réformer la formation des professeurs-tes de lycée professionnel.

Pour consulter le document en PDF, cliquez ici :

http://www.snetap-fsu.fr/IMG/pdf/mixage_par_cfr_fsu_des_pays_de_la_loire_2.pdf title='PDF - 140.1 ko' type='application/pdf'>



Mixage dans la formation professionnelle